

assure la classification de toute la correspondance officielle selon un système appliqué par tous les services du Ministère (classification avec renvois). Elle forme le personnel préposé aux archives des missions. Elle détermine quels dossiers il convient de conserver ou de détruire; elle assure des services de recherche et de référence pour la localisation des renseignements contenus dans les dossiers inactifs et actifs. Elle offre également aux missions des services de reprographie et de diffusion dont elles peuvent avoir besoin pour reproduire des pièces de leur correspondance à des fins d'information.

La Direction des archives est également chargée d'assurer les services de valise diplomatique, de courrier ordinaire et de messagers. Elle dispose, en outre, d'un parc automobile pour le transport du courrier, du matériel et des approvisionnements du Ministère.

Le va-et-vient sans cesse croissant de renseignements complexes et indispensables à la conduite efficace des relations extérieures du Canada impose de nouvelles servitudes à l'intérieur du Ministère. En raison de l'«explosion de l'information» et de la rapidité des communications, il devient de plus en plus difficile de donner satisfaction aux demandes de renseignements au moyen des pratiques traditionnelles de traitement des archives. C'est pourquoi, en 1975, on a nommé un *directeur des systèmes d'information* dont la fonction est d'élaborer et de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec la Direction des archives, les recommandations portant sur la mise au point d'un nouveau système d'information.

La *Direction des télécommunications* est chargée de l'administration et de l'exploitation du réseau canadien de communications diplomatiques qui assure l'envoi et la réception des dépêches par télégraphe, téléscripteur ou télex, ainsi que les services des courriers diplomatiques entre Ottawa et les missions à l'étranger. Elle voit aussi à l'installation et à l'entretien du service téléphonique dans certaines missions; elle organise des cours de formation pour les communicateurs, les techniciens et les employés d'autres secteurs. Elle s'occupe enfin de l'achat, de la location et de l'entretien de tout le matériel de télécommunications. Son service de soutien technique est responsable d'un grand nombre d'installations électroniques et techniques à l'administration centrale et à l'étranger.

Le *Bureau des finances et de l'administration* fournit des services de soutien au Ministère par l'entremise de deux directions — la